Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_93-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-93

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-93 Acompte pour les frais de mise à disposition du personnel

Rapporteur : Daniel COTTEN – Technicien référent : Cédric CIBIEL

Pour la création des trois services communs Ressources Humaines / Finances / Urbanisme, des conventions ont été signées avec la ville de Carhaix.

Les agents de ces services sont employés par Poher Communauté et mise à disposition de la ville. Chaque convention détermine un mode de calcul (sur la base du nombre de bulletins de paies pour le service RH par exemple) et la contribution financière est appelée en fin d'année.

Les contributions pour l'année 2025 ont été les suivantes :

- Pour le service Ressources Humaines : 133 363 €
- Pour le service Finances : 152 520 €
- Pour le service Urbanisme : 69 141 €

Il est proposé au conseil communautaire de conclure un avenant avec la ville de Carhaix afin que des acomptes soient mises en place afin de lisser la charge sur l'année. Ces acomptes, calculés sur la base de la contribution de l'année N-1, seraient appelés à la fin des trois premiers trimestres, et le solde après le calcul de la contribution de l'année N.

Ces avenants prendraient effet au 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_93-DE

Sur avis favorable de la commission des finances, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la conclusion d'un avenant avec la ville de Carhaix pour la mise en place d'acomptes trimestriels.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

